

Le projet sportif local 2009/2014 : proposition Assises du sport acte 2

La ville possède de part son histoire et son environnement un lien très fort avec le sport. Le tissu associatif dignois, très riche, le patrimoine sportif particulièrement diversifié et le cadre naturel privilégié de Digne les Bains permettent à tout un chacun de choisir l'activité sportive qui lui convient.

La victoire au Challenge l'Equipe en 2006 est un récompense mais pas une fin en soi, ni un aboutissement. Il s'agit d'une récompense pour le monde sportif dignois et tous ses acteurs. Cette récompense nous invite à continuer et aller encore plus loin.

Pour mettre en place son projet sportif pour les cinq prochaines années dans le cadre d'une démarche concertée, la ville a initié en octobre dernier des « Assises du sport » avec l'ensemble des partenaires. Le Forum du 11 octobre dernier a regroupé une centaine de personnes. De plus les quatre ateliers thématiques ont permis à une soixantaine de représentants sportifs locaux d'échanger librement. Les échanges ont été d'une grande qualité et la démarche de concertation sera poursuivie sur des thèmes spécifiques de manière régulière. Les idées, les orientations, les actions proposées ont été étudiées avec attention.

Même si le contexte national est plus contraignant, la politique sportive de la ville de Digne-les-Bains pour les années 2009/2014 s'inscrit dans une certaine continuité de ce qui a été engagé depuis plusieurs années mais en prenant en compte les attentes des acteurs du sport local tout en impulsant une nouvelle dynamique.

En effet, depuis plusieurs années, la politique sportive de la ville de Digne-les-Bains se décline pour atteindre l'objectif global de faire de « Digne-les-Bains, la ville de tous les sports et du sport pour tous ».

Même si cet objectif paraît ambitieux, il a le mérite de tenir compte de la diversité des pratiques et des pratiquants et d'être cohérent avec les particularités de la ville. En effet, considérant que les activités sportives participent largement à la qualité de vie des habitants, l'idée est ainsi de permettre autant que possible à chaque activité physique et sportive de se développer dans de bonnes conditions, tout en tenant compte de sa spécificité. La finalité est également de permettre à chacun d'accéder à une pratique sportive quel que soit son niveau, sa situation et ses aspirations. Le sport pour tous et le sport de masse ne sont pas pour autant contradictoires avec la pratique de compétition. Ainsi, le plus haut niveau pour chacun peut être recherché. Cependant il n'est pas retenu de concentrer les moyens sur une seule discipline sportive.

Cette politique sportive s'appuie sur des valeurs. Les valeurs citoyennes, éducatives et pédagogiques, telles que le respect de soi, des autres, le goût de l'effort, font de la pratique sportive, mais aussi de l'investissement associatif et du bénévolat, de puissants facteurs de cohésion et d'intégration.

Le sport est aussi un moyen pour la ville de donner une image de dynamisme et ainsi d'affirmer son image tout en valorisant notre environnement.

La politique sportive dignoise intégrera pleinement ces dimensions.

Cette volonté politique s'appuiera sur une démarche de partenariat et de concertation avec les différents acteurs du sport local dans le cadre de ce projet sportif.

Alors même que le sport n'est pas une compétence pour les communes, que le contexte national incite les collectivités territoriales à se recentrer sur leurs compétences obligatoires et que nous assistons à une remise en cause du modèle sportif français, les moyens mobilisés par la ville de Digne-les-Bains au profit du sport local ne seront pas affectés. Cependant, ses moyens seront optimisés et orientés dans le cadre d'une démarche transparente avec les acteurs du sport. De surcroît, dès cette année, une enveloppe spécifique pour aider les clubs à pérenniser leurs emplois sera dégagée. Il est permis de penser que cette aide rassurera les clubs qui souhaitent s'engager dans une démarche de recrutement d'un salarié.

A partir de 2010, des conventions d'objectifs seront signées avec les clubs qui bénéficieront d'une subvention d'un montant au moins égal à 7 000 euros.

Le projet sportif local retenu concerne la période 2009-2014.

Il se décline ainsi en plusieurs axes prioritaires :

1. construction, réhabilitation et accessibilité des équipements sportifs,
2. aide et soutien aux associations sportives,
3. soutien aux actions d'éducation, de prévention et de santé par le sport,
4. promotion d'une « image durable » de la ville.

Les procédures ou les actions seront progressivement mises en place en restant à l'écoute du mouvement sportif et en réalisant une évaluation régulière. Certaines mesures feront à nouveau l'objet d'une démarche de concertation avec les acteurs concernés.

AXE 1 Construction, réhabilitation et accessibilité des équipements sportifs

1. Amélioration du patrimoine sportif

Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, la ville poursuivra ses efforts en matière d'équipements sportifs : entretien, maintenance, rénovation et mise aux normes de sécurité des installations existantes pour répondre aux attentes des utilisateurs.

De plus, il conviendra de répondre à des besoins d'équipements sportifs essentiels en optimisant les équipements existants ou à venir. En fonction des subventions des autres collectivités territoriales, des institutions et du mouvement sportif, le schéma d'équipements dignois doit également permettre de répondre à moyen terme aux besoins suivants : pratique du tennis en salle et de l'escrime, rénovation urgente du stade Robert Gage, acquisition foncière pour réaliser un terrain de grands jeux et des équipements annexes à Valadier tout en améliorant les parcours de course à pied et de randonnée autour du lac de pêche.

3. Accessibilité des équipements sportifs

Afin de faciliter l'accès aux équipements sportifs, l'amélioration du réseau des lignes de TUD, notamment le mercredi, et des liaisons pédestres et cyclables sera progressivement pris en compte dans le cadre du PDU, le Plan de Déplacements Urbains.

De même les équipements sportifs seront mis aux normes pour les rendre accessibles aux personnes porteuses d'un handicap dans le cadre du plan pluriannuel de travaux.

4. Développement des aménagements liés au tourisme sportif

Les aménagements liés à la pratique de pleine nature restent essentiels. Ces équipements doivent continuer à être réalisés et gérés à l'échelle intercommunale comme les parcours de randonnée (VTT, équitation, marche...). D'autres équipements intercommunaux, comme la Via Ferrata ou l'aire de vol à voile, sont en cours.

5. Maillage des équipements de quartier

La ville souhaite poursuivre le maillage des équipements sportifs de quartier en accès libre. Il s'agit d'améliorer l'existant et d'en installer dans certains quartiers qui n'en disposent pas. (ex : Basses Sièyes/ Le Moulin)

AXE 2 Aide et soutien aux associations sportives

1. Mise à disposition des installations sportives municipales

Les clubs dignois disposent gracieusement des installations sportives existantes. Sauf cas exceptionnel, l'ensemble des charges est assumé par la commune : fluides, entretien, surveillance et maintenance.

La mise à disposition des équipements sportifs représente un coût qu'il convient de communiquer dans le cadre d'une valorisation de l'utilisation des deniers publics. Les règles d'attribution des créneaux horaires seront affinées et mises en œuvre pour la saison 2010/2011.

2. Aide directe à l'encadrement des clubs

La ville met à la disposition des clubs des éducateurs sportifs pour leur permettre de bénéficier d'un encadrement professionnel. Cette mise à disposition est liée aux compétences des éducateurs sportifs territoriaux concernés (ETAPS). Des conventions annuelles de mise à disposition sont signées avec les clubs. Sur la base d'un bilan annuel, la mise à disposition pourra être remise en question. Comme l'exige l'article 2 du décret du 26 octobre 2007 (l'organisme d'accueil rembourse à l'administration d'origine la rémunération du fonctionnaire mis à disposition ainsi que les cotisations et contributions afférentes), à partir de la saison 2009/2010, la ville demandera une participation financière pour la mise à disposition d'ETAPS dans les associations. Une subvention correspondant à la totalité du coût ou partielle pourra permettre une compensation financière. Cette démarche transparente permettra aussi de responsabiliser tous les acteurs.

3. Accompagnement financier pour la pérennisation des salariés des clubs

Afin d'aider les associations à créer des emplois sportifs ou administratifs à plein temps ou à temps partiel (mi-temps minimum), la ville allouera dès 2009 une aide financière aux clubs qui ont ou qui veulent créer un emploi. Cette aide prendra le relais des aides de l'état et de la région à partir de la 5^{ème} année. Critères : une seule aide par club, temps complet ou à partiel (17h30 minimum), 10 000 euros répartis sur 3 ans, contrats en cours ou à venir. Une convention pluriannuelle sera signée avec les clubs concernés.

Persuadée de la nécessité d'accompagner l'emploi associatif en favorisant la mutualisation des moyens, la ville de Digne-les-Bains a également rejoint l'association des groupements d'employeurs des Alpes-de-Haute-Provence.

4. Soutien financier

Dés 2010, le soutien financier apporté aux clubs dignois sera ajusté. Les enveloppes de subvention seront réparties en plusieurs catégories :

1. Subvention pour la vie du club en fonction du nombre d'adhérents et des déplacements en compétition avec une pondération entre les clubs individuels et les sports collectifs,
2. Subvention en fonction de projets correspondants à ce que la collectivité souhaite impulser (1 ou 2 projets nouveaux par année et au choix) : création et structuration (labellisation fédérale par exemple) d'une école de sport spécifique à l'activité, participation à l'école éducative municipale, formation de l'encadrement sportif ou administratif, des dirigeants et des arbitres ou juges, création d'une section handisport ou sport adapté, action en faveur de la pratique féminine.
3. Subvention liée à l'événementiel (critères à fixer et montant déterminé en fonction du niveau et de l'impact de la manifestation et incitation à la prise en compte du développement durable).
4. Subvention exceptionnelle pour l'accession d'une équipe première sénior au niveau national (ou promotion honneur pour le football).
5. Aide aux sportifs de haut niveau locaux.

Les conventions d'objectifs fixeront les bases du partenariat ville/club.

5. Aide logistique

Pour l'organisation de compétition ou d'animations, la ville continuera à mettre gracieusement à disposition des clubs des moyens pour leur faciliter la tâche : barrières, stands, tentes, podium, sonorisation... Cette aide sera valorisée pour information au club bénéficiaire.

6. Aide aux déplacements des clubs

Les frais de déplacements des clubs en compétition sont pris en compte dans les critères d'attribution des subventions aux clubs mais en plus la commune met à disposition des clubs une navette (règlement à affiner) pour se rendre sur leurs lieux de compétition. La ville étudie la possibilité de mettre à disposition des associations un deuxième véhicule.

7. Poursuivre la démarche de concertation et de communication avec les acteurs du sport

Dans le cadre de la démocratie locale, l'idée est de renforcer la concertation avec les acteurs de la vie sportive locale.

Création d'un intranet pour avoir un lien avec les acteurs du sport.

Organisation de réunions de concertation thématique dès octobre 2009.

Création d'un document de communication en 2010 : plaquette sur les aides et les dispositifs de la ville avec des référents municipaux.

AXE 3 Soutien à l'éducation, aux actions de prévention et de santé par le sport

1. Encadrement et proposition d'activités sportives dans les écoles et dans le temps périscolaire

Cette politique s'exprime à travers la mise à disposition d'éducateurs sportifs dans les écoles primaires pour développer les Activités du Temps Scolaire et l'encadrement d'activités sportives dans le cadre du Contrat Educatif Local, dans le temps périscolaire, dont les écoles des sports.

2. Création d'une école des sports éducative

L'objectif est de créer en 2010/2011 une école des sports éducative permettant aux enfants de découvrir différentes activités sur l'année en collaboration avec les éducateurs diplômés d'état des clubs et les différents acteurs.

3. Soutien d'animations et de manifestations en faveur des établissements scolaires

Le soutien de manifestations sportives en collaboration avec l'USEP, le conseiller pédagogique de circonscription EPS, l'UNSS et les enseignants sera maintenu.

4. Mise à disposition gracieuse des installations aux établissements scolaires

La ville poursuivra la mise à disposition des installations sportives municipales en faveur du sport scolaire. Dans le cadre d'une convention avec le Conseil général, la ville a décidé de mettre gracieusement à disposition des collèges ses équipements. L'idée est également de favoriser la pleine utilisation des équipements sportifs quel que soit le propriétaire (Conseil régional, IUFM, IUT ...) dans le cadre de contreparties et de conventions d'échanges.

5. Soutien financier aux associations sportives scolaires

La ville continuera à subventionner directement ou indirectement -par la mise à disposition des installations- toutes les associations sportives scolaires depuis l'USEP jusqu'aux associations des établissements du second degré.

6. Développement des activités de prévention par le sport

Les services municipaux jeunesse et sports proposent pendant les vacances scolaires des activités sportives. Cette opération est appelée passeport « Vacances Jeunes ». Elle est ouverte aux 12-17 ans et leur propose une multitude d'activités sportives. Ces animations sont encadrées à la fois par les éducateurs sportifs municipaux ou des clubs, les animateurs jeunesse et des intervenants extérieurs en collaboration avec les éducateurs spécialisés. Les animations sont gratuites et ouvertes à tous ou payantes et au nombre de places limité. Le passeport "Vacances Jeunes" permet à tous les jeunes qui le désirent de pratiquer plusieurs activités sportives pendant les vacances (ski, trial, VTT, parapente...). De plus, des animations et des tournois de quartiers sont proposés.

7. Incitations au Sport pour tous

Le sport doit être accessible à tous : enfants, adolescents, étudiants, adultes, personnes âgées, personnes porteuses d'un handicap, population fragilisée...

En fonction, les associations seront autant que possible incitées à favoriser l'accueil de ces différents publics.

La ville continuera à prendre en charge le dispositif des « Coupons Sports » qui représente une aide à la cotisation sportive. Cette aide sera élargie aux personnes porteuses d'un handicap quel que soit leur âge.

8. Actions pour la santé dans le sport

Installation progressive de défibrillateurs dans les enceintes sportives.

Mise en place d'une charte « santé et sport » en collaboration avec la DDJS, le CODES et le CDOS.

Poursuite du soutien financier au centre médico-sportif départemental.

AXE 4 Promotion d'une « image durable » de la ville de Digne-les-Bains

1. Promotion de l'accueil des stages sportifs

Le cadre naturel privilégié, le patrimoine sportif de Digne-les-Bains et la présence des Thermes représentent des atouts. L'accueil des stages sportifs restent une priorité. Le partenariat développé avec l'office de tourisme, le mouvement sportif et France Sport restent essentiels.

2. Accueil d'événements sportifs

La ville soutient et organise des événements sportifs de premier plan qui valorisent son image et son environnement. A partir de 2010, un règlement d'intervention cadre pour le soutien aux événements sportifs sera réalisé.

Pour accompagner les clubs et les aider à organiser un événement, un référent est désigné au sein du service municipal des sports. Afin d'harmoniser le calendrier de l'événementiel une réunion annuelle sera organisée chaque année en septembre avec les associations sportives.

3. Contribution du sport au développement durable

Notre environnement peut être un atout de développement mais en le respectant et en le préservant.

L'objectif est d'aider les clubs à « gérer les manifestations sportives de manière responsable dans le respect des préconisations du développement durable ». A partir de 2010, dans le cadre d'un règlement d'intervention cadre pour le soutien aux événements sportifs, une attention particulière sera portée sur « l'inscription de l'événement ou de la manifestation sportive dans l'esprit de l'Agenda 21 du sport ». Ce paramètre va conditionner le montant de l'attribution de la subvention. L'adoption de charte élaborée par l'association « Athl'étique » sera un critère.

De plus un label « sport et développement durable » pourra être attribué avec un prix.

4. Bourse aux sportifs de haut niveau

Pour valoriser l'image sportive de la ville et soutenir les clubs formateurs, la municipalité aide les sportifs de haut niveau dignois. Cette enveloppe financière permet de soutenir les athlètes de haut niveau locaux sur la base de critères adaptés à notre ville. Par une convention tripartite entre le club, l'athlète et la collectivité, la ville alloue une bourse aux athlètes de haut niveau mais également une aide pour leur préparation physique et pour leur récupération (accès aux différents espaces du complexe nautique). Les bourses seront augmentées pour les athlètes inscrits sur les listes du ministère de la jeunesse et sports.